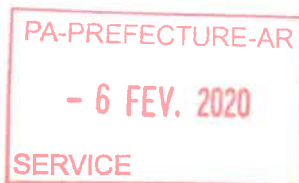




**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
Pays de Béarn  
Séance du 20 janvier 2020**

Date de la convocation : 14 janvier 2020  
Nombre de délégués en exercice : 52



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, Mme Monique SEMAVOINE, Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Didier LARRAZABAL a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Gérard DUCOS a suppléé M. Philippe GARCIA, M. Jean-Marc DENAX a suppléé M. Christian LAINE, M. André POUBLAN a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUHEYTO.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie ALTHAPE a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Michel BERNOS a donné pouvoir à Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient excusés :**

Mme Françoise BESSONNEAU, M. André DUCHATEAU, M. Frédéric LAHORE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Francis PEES, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES-COUSINE, M. Alain TREPEU.

**Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT**

-----

**N° 2 - COORDINATION D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LANGUE  
ET DE LA CULTURE DU BEARN**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans un contexte d'uniformisation des modes de développement, le retour au local – dont la réaffirmation des identités culturelles régionales - est un corollaire de plus en plus constaté socialement, politiquement comme économiquement.

Par l'approbation de la charte de fondation du Pays de Béarn, les intercommunalités membres du pôle métropolitain ont considéré que la politique culturelle et linguistique constituait un domaine d'action publique qu'il convenait d'aborder de manière concertée, notamment par « la défense et la promotion du Béarnais, avec son caractère propre dans l'ensemble gascon et plus largement occitan ».

En Béarn, la culture locale est forte, les atouts nombreux, ainsi que le nombre d'acteurs qui s'intéressent à ce sujet.

Dans d'autres espaces linguistiques, choix a été fait d'unifier les langues. Ici, dans l'ensemble linguistique dit de « langue d'oc », il a été préféré de conserver les différentes variantes dialectales. C'est donc une langue diverse, ce qui apporte richesse et complexité que l'on nomme en Béarn variablement occitan, gascon ou béarnais.

Selon l'étude socio-linguistique portée par le Département et présentée en juillet 2018, « 14% des habitants du Béarn déclarent parler sans difficulté ou suffisamment le béarnais pour tenir une conversation simple », contre 12% en 2008.

En Béarn, près de 3000 enfants et adolescents apprennent cette langue à l'école publique, privée ou associative. Ils ont besoin de comprendre pourquoi ils pratiquent cette langue, de l'entendre et de la lire, au-delà de la sphère scolaire.

Au-delà de la langue, il existe aussi en Béarn diverses pratiques professionnelles et artistiques très fécondes et plus que jamais en vie ; une culture d'une très grande richesse, cherchant un renouveau permanent.

En séance plénière du 20 décembre 2019, le Département des Pyrénées-Atlantiques a approuvé la refonte de son schéma d'aménagement linguistique, dit *Iniciativa dus*. Cette politique départementale est issue d'une large démarche de concertation développée en 2019 autour de quatre enjeux principaux : l'enseignement, le développement des médias en occitan, la diffusion de la langue et la coopération institutionnelle. Dans ce cadre, le Département fixe des orientations et objectifs qui interpellent particulièrement le Pays de Béarn.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois et avec le soutien de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées notamment, de nombreux acteurs culturels et associatifs du Béarn se sont réunis pour définir leurs attentes et travailler sur les enjeux de reconnaissance et de développement de la culture béarnaise. Ils ont ainsi imaginé un projet fédérateur qui leur apportera une forte visibilité. Cette démarche est aujourd'hui dénommée *La Ciutat*, cité créative de la culture béarnaise. Si celle-ci prendra physiquement naissance à Pau dans un ensemble immobilier singulier, *La Ciutat*, en tant que réseau d'acteurs, a toute vocation à développer ses actions à l'échelle du Béarn, voire au-delà, en favorisant notamment différents partenariats.

Au plan entrepreneurial, l'enjeu est de repenser les modalités de travail en amenant les acteurs à se positionner dans un registre d'économie sociale et solidaire à horizon 2021. L'intérêt collectif des acteurs et le souci d'une coopération plus forte et mieux organisée sont au cœur du projet. Ainsi, suite à plusieurs échanges avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, *La Ciutat* pourrait être reconnue comme « pôle de compétences » régional et interrégional faisant du Béarn la centralité majeure de l'ensemble des territoires gascons sur ce sujet.

Comme partenaire des collectivités du Béarn et au service des acteurs culturels et autres porteurs de projets, ce pôle de compétences régional pourra par exemple assurer à terme des missions de diagnostic, de conseil, de support linguistique, de maîtrise d'ouvrage événementielle, de conception d'outils pédagogiques, de développement de produits touristiques, culturels et/ou identitaires.

En matière de promotion et de développement de la culture béarnaise, l'objectif global poursuivi par le Pays de Béarn sera de construire, d'engager et de conduire un programme d'actions visant à connaître, reconnaître et faire connaître l'identité, d'abord culturelle, du Béarn à des fins d'ouverture – d'accueil, de coopération et de rayonnement – du territoire. En ce sens, le rôle du Pays de Béarn pourrait être de :

- Contribuer à l'émergence d'actions communes au sein du réseau des intercommunalités qu'il constitue et coordonner la prise en compte de la culture béarnaise dans différentes politiques publiques ;
- Accompagner les acteurs culturels et économiques - dont l'activité s'inscrit dans une logique de valorisation de l'identité du Béarn à son échelle, voire au-delà - dans leurs activités, leurs coopérations et leurs développements ;
- Se positionner comme structure référente vis-à-vis de l'ensemble des autres institutions publiques impliquées (Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle Aquitaine, Établissement public interrégional de coopération culturelle Cirdoc-Inoc, Office Public de la Langue Occitane notamment).

A ces fins, le Conseil de développement du Pays de Béarn récemment installé pourra jouer un rôle premier dans l'émergence du programme d'actions visé.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil métropolitain de bien vouloir :**

**1- Approuver la décision d'établir un programme d'actions linguistique et culturel commun à l'échelle du Béarn en lien avec le schéma d'aménagement linguistique départemental *Iniciativa dus* ;**

**2- Approuver la décision de mobiliser l'ingénierie du Pays de Béarn aux fins d'accompagnement de ses intercommunalités membres en matière de politique linguistique et culturelle.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**



**Le Président  
François BAYROU**

